



COMMUNE DE RHODON

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deuxième jour du mois de novembre deux mil vingt-deux à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 8

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Cathy LESIEUR,
Messieurs Marc BOUVET, David DELATTRE, Jonathan LAFFRAY, Chilpéric LEFORT, Paul MENDES, Antoine SERVAES et Xavier VROMMAN

Absents excusés : Marie-Neige RICARTE et Jean-Jacques GOESSENS, Paul MENDES ayant donné procuration à Christelle BEAUMARD

Absent non excusé : /

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 OCTOBRE 2022

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibération 46/2022

CONVENTION POUR IMPLANTATION D'UN POTEAU ENEDIS

Une demande de changement de poteau de la part d'ENEDIS a été reçue en mairie. En effet dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'amélioration du réseau électrique de distribution publique, un poteau situé sur la parcelle cadastrée ZE n° 8 – propriété de la commune, doit être changé.

Dans le cadre de la convention présentée, une indemnisation unique de 18 euros sera perçue par la commune en contrepartie des préjudices de toute nature liés à l'implantation du poteau sur la parcelle.

Il est proposé d'accepter la convention et d'autoriser le Maire à signer la convention avec ENEDIS

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés



COMMUNE DE RHODON

Délibération 47/2022

SECURISATION DU VILLAGE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé, dans le cadre de la prochaine demande de subventions au titre de la DSR 2023, de présenter un projet de sécurisation du village afin de limiter la vitesse des véhicules lors de sa traversée.

Des devis ont été sollicités auprès de 3 entreprises spécialisées qui ont chacune été reçues sur les lieux afin de déterminer les aménagements envisagés.

En parallèle, le conseil départemental a été interpellé. Il s'agit, dans le cadre des travaux de sécurisation de la commune, de refaire dans le même temps la couche de roulement de la départementale afin d'éviter d'engager ces travaux ultérieurement. Pour rappel, ces travaux avaient été prévus en 2016 par le conseil départemental mais repoussés en raison des travaux de création du réseau d'assainissement.

Les entreprises ont proposé un devis :

- SOCREAM – groupe Bardec : devis de 58 070 euros HT soit 69 684 euros TTC
- DEHE Centre Val de Loire : un devis de 36 950 euros HT soit 44 340 euros TTC
- TP COLIN 41 : un devis de 83 519.85 euros HT soit 100 223.82 euros TTC

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés pour le devis présenté par TP Colin 41

Délibération 48/2022

SECURISATION DU VILLAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS : DSR, DETR/DSIL ET AMENDE DE POLICE

Dans le cadre du projet de sécurisation du village, il est proposé au conseil municipal de solliciter différentes subventions au titre de l'année 2023 :

- DSR
- DETR/DSIL
- Amende de police

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 49/2022

REPLACEMENT DE LA FENÊTRE DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

La fenêtre de la sacristie est vétuste et tend à s'ouvrir régulièrement en cas de fortes rafales de vent. Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée :

- L'entreprise CANON propose un devis d'un montant de 2 104 euros HT soit 2 524, 80 euros TTC

L'église étant un Monument historique, une subvention pourrait être demandée auprès de la DRAC.



COMMUNE DE RHODON

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 50/2022

DECISION MODIFICATIVE N°2 – FLUX DE MUTUALISATION

Afin de pouvoir mandater une partie des flux de mutualisation pour l'année 2022 (janvier à septembre), il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget :

Fonctionnement – dépense – chapitre 011 – compte 615228 : diminution de crédits : 4 000 €

Fonctionnement – dépense – chapitre 012 – compte 621 : augmentation de crédits : 4 000 €

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 51/2022

DECISION MODIFICATIVE N°3 – ERREUR D'IMPUTATION

Lors d'un contrôle comptable automatisé effectué par le Service de Gestion comptable de vendôme, une anomalie est apparue sur un compte. Une subvention perçue par la collectivité l'année dernière n'a pas été imputée sur le bon compte de recettes. Il faut ainsi corriger l'erreur en effectuant une décision modificative telle que présentée ainsi :

Investissement – dépenses – chapitre 13 – compte 1332 : + 5076

Investissement – recettes – chapitre 13 – compte 1342 : + 5076

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés

Délibération 52/2022

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES COPIES EFFECTUEES EN MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes pour la réalisation de copies a été créée par délibération n°3/2017 du conseil municipal en date du 17 janvier 2017.

Les tarifs des copies étaient les suivants :

- 0.18 euros la page format A4
- 1.83 euros pour une disquette
- 2.75 euros pour un cédérom

Considérant que les administrés disposent aujourd'hui de leur propre moyen de photocopie et devant l'obsolescence des supports d'enregistrement au format « disquettes » et « cédérom », le maire propose la suppression de la régie de recettes.

Le Maire indique également qu'il sera mis fin aux fonctions de régisseur et mandataire suppléant exercées par la précédente secrétaire de Mairie et par l'adjointe du précédent mandat.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés



COMMUNE DE RHODON

Délibération 53/2022

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Une demande de subvention d'une partie d'un voyage scolaire a été déposée en mairie par un administré de la commune

VOTE : refus à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération 54/2022

NOEL DES ENFANTS, DES AINES ET VŒUX 2023.

Un point est fait sur les festivités de fin d'année 2022.

Pour le Noël des enfants 2022 et compte tenu de l'amélioration du contexte sanitaire, il est proposé d'organiser un après-midi récréatif. La date retenue est celle du dimanche 18 décembre. Un appel au bénévolat auprès des parents est sollicité pour la tenue des différents ateliers.

Comme depuis plusieurs années, une carte cadeau sera offerte aux aînés. Le montant de la carte cadeau est de 45 euros. Il est proposé d'augmenter le montant à 50 €.

La cérémonie des vœux sera également de nouveau organisée en présentiel, compte tenu du contexte sanitaire, le vendredi 20 janvier à 19 heures.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés pour augmentation du montant de la carte cadeau.

QUESTIONS DIVERSES

- **Station d'épuration** : des coupures d'alimentation ont eu lieu dernièrement à la station d'épuration qui entraînent un arrêt des pompes. Il est proposé de mettre un voyant extérieur lumineux afin d'alerter quand le problème intervient. La cause de l'arrêt d'alimentation devra être recherchée.

La séance est levée à 21h00

La secrétaire de séance

Christelle BEAUMARD

Le Maire

Xavier VROMMAN